

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-502

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2021-502

Economie sociale et solidaire - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier à la Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) Coop et Bât pour son projet de siège social sur la commune de Bassens - Décision - Autorisation - Convention

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de la Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) Coop et Bât

Bordeaux Métropole soutient depuis plusieurs années, au titre de l'Economie sociale et solidaire (ESS), les couveuses d'entreprises et les coopératives d'activités et d'emploi, qui permettent de compléter les dispositifs d'appui classiques pour les créateurs d'entreprises. Ces structures sont destinées à tester une activité, dans un cadre juridique sécurisé grâce au statut d'entrepreneur-salarié. Dans ce contexte, la Métropole soutient depuis 2006 la Coopérative d'activité et d'emploi Coop Alpha, ainsi que Coop et Bât, basée à Lormont et qui en est une émanation.

Coop et Bât a été créée en juillet 2011, sous statut coopérative loi 1947. Puis, la structure a fait le choix de se constituer en Société à responsabilité limitée (SARL) sous statut Société coopérative et participative (SCOP). Par ce statut de SCOP, elle vise à mutualiser et à construire, entre entrepreneurs, des entreprises d'un nouveau type, socialement exigeantes et économiquement efficaces.

Coop et Bât, comme toute Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) membre du réseau « Coopérer pour entreprendre », propose à des porteurs de projet du secteur du Bâtiment et travaux publics (BTP) et de l'éco-construction de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, de les accompagner de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation.

Pour cela, ils bénéficient d'un statut juridique approprié d'entrepreneur-salarié, qui vient en sécurisation du parcours de créateur. Les entrepreneurs-salariés peuvent également devenir associés de la coopérative.

Coop et Bât s'appuie, dans son fonctionnement, sur les structures du territoire (fédérations professionnelles, Pôle Construction, ressources, environnement, aménagement et habitat durables - CREAHD, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, l'Association Construction durable et performance énergétique en Aquitaine - CDPEA). Les entrepreneurs de Coop et Bât peuvent également participer aux activités proposées par les pépinières spécialisées dans l'écoconstruction (Ecoparc à Blanquefort ou pépinière d'écoconstruction à Floirac).

La raison d'être affichée de Coop et Bât est la suivante : « entreprendre, se réaliser à travers un collectif, dans le respect de soi, des autres et de l'environnement ».

L'équipe ressource de Coop et Bât se compose de 10 personnes, il y a par ailleurs 90 entrepreneurs-salariés en 2021 au sein de la structure dont plus de 40 sont associés, et 24 en contrat CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise). Le chiffre d'affaires de Coop et Bât s'élevait en 2020 à 3 913 000 €.

Présentation de l'opération immobilière : le futur siège social de Coop et Bât

En 2017, Coop et Bât et Coop Alpha mutualisaient certaines fonctions, et avaient pour projet commun un siège social mutualisé. Ce projet avait été fléché au sein du pôle 16/9^{ème}, à la Buttinière à Lormont, impliquant la construction d'un immeuble neuf.

Pour des raisons financières ce projet ne s'est pas réalisé, et plus encore, Coop et Bât a acté en conseil d'administration en 2018 le retrait de la structure de ce projet, qui ne correspondait pas aux valeurs environnementales et durables de la coopérative.

La décision collective a ainsi été prise de réaliser un siège social pour Coop et Bât, au sein d'un bâtiment issu d'une concertation entre les entrepreneurs-salariés, les associés, la direction, les parties prenantes extérieures œuvrant sur le projet, et traduisant les valeurs d'écoconstruction de la structure.

Ce projet s'est accéléré fin 2019 pour Coop et Bât avec l'identification par Bordeaux Métropole d'un terrain de projet géré par la société Demathieu-Bard sur la commune de Bassens, mixant opérations de construction de logement et de locaux d'activités au sein du quartier Prévot (voisin de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Paris).

Le projet de construction du nouveau siège social de Coop et Bât a permis l'élaboration d'un pré-programme puis d'un programme mettant l'accent sur l'écoconstruction et l'innovation d'usage pour aboutir en fin d'année à l'achat du terrain à Bassens et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La ligne conductrice de la construction du siège social sera d'avoir un impact minimal sur l'environnement en utilisant le moins possible de ressources non renouvelables que ce soit dans sa construction ou dans son exploitation. Les matériaux utilisés seront principalement le bois pour la structure, la paille pour l'isolation, la terre et la chaux pour les enduits. Ces matériaux seront obligatoirement issus de circuits courts. L'utilisation de la terre du terrain est par ailleurs à l'étude.

Ce sont les coopérateurs qui ont défini la vision, les usages, l'occupation du terrain et le budget de ce futur siège social. Ce sont aussi les coopérateurs qui, par leur expérience du métier, la valorisation de leurs compétences lors d'entretiens individuels qu'ils ont eu avec la maîtrise d'œuvre, ont nourri le projet architectural. Il s'agit d'une démarche humaine, d'un cheminement collectif des parties prenantes de Coop et Bât pour vivre, travailler et construire en restant aligné avec leurs valeurs.

A chaque étape de la construction, chaque entrepreneur a l'occasion de monter en compétence sur des thématiques telles que le réemploi, le confort énergétique, la qualité de l'air intérieur, l'acoustique, la permaculture ou la gestion sur le long terme d'un bâtiment. Le modèle constructif sera aussi atypique en incluant de la participation d'entrepreneurs de la coopérative (le maître d'ouvrage sera parfois le constructeur), des chantiers formation, voire des chantiers participatifs.

Si le nouveau siège social reflétait la vision environnementale de la coopérative, il serait aussi un véritable espace ressource pour les entrepreneurs mais aussi au-delà. Il y aura sur site différents usages qui répondront aux besoins de l'équipe d'accompagnement (bureaux, salles de formation) et des entrepreneurs (box de stockage, ateliers, bureaux) en permettant

à chacun de travailler dans un cadre apaisant (espace de restauration, détente et accès à un verger en extérieur).

Ce lieu sera aussi ouvert vers l'extérieur et pourra accueillir des manifestations autour de l'Economie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat autour d'une véritable « place de village » donnant sur le verger et d'un vaste plateau en R+2 ouvert sur une terrasse. L'espace permettra aussi de d'accueillir les sessions de formation à l'éco-construction de la CAE et des ateliers participatifs ouverts au grand public.

Le futur bâti se compose de 2 principaux espaces :

- le bâtiment tertiaire sur 3 niveaux : 145,2 m² en rez-de-chaussée hors préau, 261 m² au niveau 1, et 135,2 m² au niveau 2, soit un total bâti de 541,4 m² de surface plancher,
- les bâtiments attenants en rez-de-chaussée, accueillant l'atelier (116,1 m²), 2 unités de box artisanaux (107 m²) et un local technique (14,3 m²) pour un total de 237,4 m² de surface plancher.

14 places de parking véhicules légers seront également déployées, ainsi qu'une aire de stationnement pour vélos de 24 m².

La construction de ce bâtiment est programmée pour débuter en 2022, sa livraison ainsi que les premières occupations sont programmées quant à elles pour 2023.

Plan d'investissement de l'opération en 2021

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements		Autofinancement	322 404	21,9%
Incorporels	229 957			
Terrain	224 247	Emprunt	700 000	47,5%
Construction	1 018 200	Subventions		
		Région	200 000	13,6%
		Bordeaux Métropole	250 000	17%
Total (en €)	1 472 404	Total (en €)	1 472 404	

La présente aide est soumise au régime d'aide en Zone d'aide à Finalité Régionale (AFR), Bassens faisant partie des communes qui en bénéficient.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 9 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement des Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) comme Coop et Bât ainsi que les projets de sièges sociaux d'entreprises de l'ESS répondant à une qualité environnementale forte,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 € au titre du programme immobilier 2021 de la CAE Coop et Bât,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à la CAE Coop et Bât,

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2021 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---